



Règlement Sagittaire

Dimanche 18 janvier 2026

Championnat de trail du Val de Marne

Mise à jour 22/11/2025



Course nature éco responsable avec 90% de chemins, organisée par ES Sucy athlétisme, ouverte aux personnes nées en 2008 et avant

2 épreuves vous sont proposées, PPS ou licence 2025/2026 OBLIGATOIRES

- 21,2 km course (traversée de rivière obligatoire si les conditions climatiques le permettent)
- 21,2 km marche (interdit de courir, traversée de rivière facultative)

Horaires

A partir de 8h00 : Remise de dossards

8h45 : Départ de la marche 21 km

9h45 : Départ de la course 21 Km

Renseignements : 06 75 33 57 95 – isabelle.schmit94@gmail.com

Départ et Arrivée : Gymnase du Plateau, 52 route de la queue en Brie, 94370 Sucy en Brie

Inscriptions : dans la limite des dossards disponibles

- Sur internet : <https://www.protiming.fr> jusqu'au 14 janvier 2026

- Par bulletin papier à retourner jusqu'au 14 janvier 2026 à Isabelle SCHMIT - 4, allée Van Gogh - 94370 Sucy-en-Brie

Parcours Prévention Santé de moins de 3 mois, **Pass Prévention Santé** <https://pps.athle.fr/> ou licence FFA 2025/2026 sont Obligatoires pour la course et la marche

Tarifs : 20 € jusqu'au 14 janvier ; 25 € le 17 janvier sur place ; 30 € sur place le jour de la course

Retrait des dossards :

- La veille de 14h30 à 16h30 au gymnase du Plateau

- Le jour de la course à partir de 8h00 au gymnase du Plateau

Vestiaire : Douches et consigne au gymnase du Plateau (l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol)

Ravitaillements : 2 ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

Récompenses : à la remise des dossards

Podiums : Marche, 3 premiers H/F au scratch. Course, 3 premiers H/F au scratch et non cumulable avec les 3 premiers H/F pour les catégories de juniors à séniors et premiers H/F de chaque catégorie master

Résultats : athletisme.ess-sucy.fr, athle.fr, athle94.org Sur Athle.live: <https://athle.live/challenge/6733b7b0427265c7e3ac004d>

Annulation : En cas d'annulation pour un motif indépendant de notre volonté aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué

Conditions générales : En application de l'article 1.231-3 du code du sport, tous les participants s'engagent à se soumettre au règlement. Ils affirment être pleinement conscients des risques liés à la pratique du sport sur routes ouvertes à la circulation. Ils s'engagent à respecter l'environnement traversé, à suivre le parcours sans couper, à ne pas jeter de déchets et à porter assistance à tout concurrent en difficulté. Ils acceptent l'exploitation des résultats, ainsi que les données et les images à caractère personnel les concernant qui seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA. Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la FFA.

Nos partenaires

